

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept le douze septembre à 19 heures, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

Etaient présents : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET & Mmes Christiane CANET et Chantal GOUT.

Absents excusés : Rémy PRIN donne procuration à Pierre PAYEBIEN

Absent : Gérard BARNAY

Secrétaire de séance : Stéphane CARLOT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

PREMIERE DELIBERATION

Sécurisation et aménagement de la route de Chassey

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la DRI ont fait connaître leur opposition à une partie de l'aménagement, notamment à la mise en place d'un plateau ralentisseur à l'entrée de l'agglomération car « la section concernée ne présente pas les caractéristiques d'une agglomération ».

Un nouveau projet tenant compte des remarques de la DRI a été élaboré et a reçu son agrément.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Accepte le nouveau projet élaboré.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 18/09/2017 Réf. : 712-18092017-369

DEUXIEME DELIBERATION

Personnel Communal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant que suite à la démission de mademoiselle Anaïs CORNU avec effet au 15 septembre 2017, recrutée en avril 2016 sur un contrat aidé emploi avenir non renouvelé par la mission locale Pole emploi, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : encadrement de la cantine et de la garderie, accompagnement des transports scolaires et entretien des locaux,;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Le recrutement de Mademoiselle Mallauray VIGNARD, en tant qu'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2ème classe, catégorie C. pour une période de 12 mois allant du 18 septembre 2017 au 31 aout 2018 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 34 heures annualisé 28/35ème.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 18/09/2017 Réf. : 712-18092017-369

TROISIEME DELIBERATION

Convention avec le RPI Dennevry-St Gilles

Monsieur le Maire porte à la connaissance aux membres du Conseil Municipal la convention émanant du RPI de Dennevry-St Gilles pour l'année 2016-2017 avec participation financière de 500€ pour les 7 élèves de Remigny ayant fréquenté le RPI.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Accepte la convention présentée.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 18/09/2017 Réf. : 712-18092017-369

QUATRIEME DELIBERATION

Projet cycle natation avec transport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enseignante de l'école primaire de la commune souhaite faire participer ses élèves a des sorties natation à la piscine de Chalon sur Saône, avec transport par la société Girardot.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Accepte le projet tel que présenté et prendra en charge financièrement le transport.

Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 18/09/2017 Réf. : 712-18092017-369

Le Grand Chalon

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de diverses informations émanant di Grand Chalon :

- Assainissement, eaux pluviales
- Raccordement assainissement, nouveaux habitants
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec le Grand chalon concernant la participation à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif et des eaux pluviales

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Néant

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 21h00